

## GRETA CFA EMILE ZOLA BTS GPME EN ALTERNANCE

Le lycée Emile ZOLA propose également à ses étudiants d'effectuer leur **formation en BTS GPME en alternance** afin de leur permettre de rentrer au plus vite dans le monde professionnel tout en suivant leurs études. En réalité, le **BTS en alternance** est un formidable moyen d'**insertion professionnelle** qui permet d'allier théorie et pratique.

### L'alternance c'est ...

- Entrer dans le monde du travail tout en préparant un **diplôme d'étude supérieure**
- Associer la théorie à la pratique.
- Choisir une formation vous permettant de concrétiser **vos projets professionnels**
- Acquérir une expérience qui facilitera l'**obtention d'un emploi** dès la fin de vos études.

### Un contrat de travail avec des droits et des devoirs

**Alternant** = ni stagiaire, ni élève. Vous aurez le statut de salarié dans l'entreprise et devrez respecter le règlement intérieur de l'entreprise.

Le **contrat en alternance** est un CDD d'une durée de 35h. Comme tout CDD, le **contrat de professionnalisation ou le contrat d'apprentissage** comporte une période d'essai d'une durée de 45 jours (hors cas spécifique).

Vous suivrez votre formation sur le rythme alterné 3 jours/2 jours suivant :

- 3 jours en entreprise du lundi au mercredi
- 2 jours à l'UFA E. ZOLA du jeudi au vendredi

Soit un total de 1 350 h de formation sur 2 ans.

### Comment candidater à notre formation ?

Il faut passer par le portail numérique de l'enseignement supérieur « **Parcoursup** » : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### Comment s'inscrire ?

L'inscription en BTS se fera seulement sous réserve d'avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

### Vos droits en tant qu'alternant

**En tant qu'alternant**, vous avez les mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise : 5 semaines de congés payés par an, la protection maladie, accident du travail....

Votre employeur devra prendre en charge au minimum 50% de votre titre de transport. **Votre entreprise décide de vos jours de repos**. Seuls les mineurs doivent obligatoirement avoir deux jours de repos consécutifs.

À noter qu'en tant que salarié, **vous ne bénéficiez plus des vacances scolaires !**

Par ailleurs, vous aurez obligatoirement un tuteur qui sera désigné au sein de l'entreprise pour **vous guider dans vos activités en entreprise** et un formateur référent qui sera le lien entre l'UFA et votre entreprise.

### Vos devoirs en tant qu'alternant

En signant un **contrat de professionnalisation ou d'apprentissage** (contrat tripartite entre l'entreprise, l'UFA E. ZOLA et vous), vous vous engagez à le respecter dans son intégralité. Vos absences **en entreprise** OU durant votre formation à l'UFA ZOLA devront être justifiées par un arrêt de travail dans les 48 heures qui suivent votre absence.




À noter **qu'un simple certificat médical ne pourra justifier aucune absence**.

L'UFA envoie systématiquement votre relevé d'absence à votre entreprise.

### Les aides aux apprentis

Gratuité des transports domicile-UFA avec la carte ZOU

<https://zou.maregionsud.fr>

|   |   |
|---|---|
|   |    |
| <b>Droit à une carte étudiante</b> qui donne droit aux avantages habituels (cinéma, musées, transport...)   |   |
| <b>Droit à l'e-Pass jeunes</b> (80 €) pour acheter des livres (28€), des places de cinéma (12€), une 1 <sup>ère</sup> licence sportive (20€), place de spectacle (10€)  | <a href="https://e-passjeunes.maregionsud.fr">https://e-passjeunes.maregionsud.fr</a><br>   |
| <b>Aide au logement</b> : offre de services d'Action Logement et de la Région sud en faveur des jeunes alternants<br>L'aide <b>mobili-jeune</b> permet de prendre en charge une partie de votre loyer ou redevance pour les logements-foyer ou résidences sociales pendant la durée de votre formation en alternance  | <a href="http://www.alternant.actionlogement.fr">www.alternant.actionlogement.fr</a><br><a href="http://www.actionlogement.fr">www.actionlogement.fr</a><br><a href="https://mobilijeune.actionlogement.fr">https://mobilijeune.actionlogement.fr</a> |
| <b>Droit au pass santé jeunes</b> : Le Pass Santé Jeunes vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux. Il e'st constitué de coupons qui servent de moyens de paiement pour toute prestation de santé relevant du chéquier Pass Santé Jeunes. Ceci vous dispense de présenter votre carte vitale et votre carte mutuelle. | <a href="https://passantejeunes.maregionsud.fr">https://passantejeunes.maregionsud.fr</a><br>   |
| Aide au permis de conduire jusqu'à 500 €  |   |

## La rémunération des apprentis (juillet 2022)

| Situation              | 16 à 17 ans                | 18-20 ans                    | 21 à 25 ans                  | 26 ans et plus                |
|------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> année | 27% du Smic, soit 444,31 € | 43% du Smic, soit 707,60 €   | 53% du Smic, soit 872.16 €   | 100 % du SMIC soit 1 645.28 € |
| 2 <sup>ème</sup> année | 39% du Smic, soit 641,78 € | 51% du Smic, soit 839,25 €   | 61% du Smic, soit 1 003.81 € |                               |
| 3 <sup>ème</sup> année | 55% du Smic, soit 905,07 € | 67% du Smic, soit 1 102,54 € | 78% du Smic, soit 1 283.56 € |                               |

→ Les montants indiqués ci-dessus sont BRUTS.

Les salaires perçus en apprentissage ne sont pas imposables dans la limite de

### **Plus d'informations sur les sites suivants :**

[www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/apprentissage](http://www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/apprentissage)

[www.apprentissage.gouv.fr](http://www.apprentissage.gouv.fr)

Mme LANTUEJOUL Elodie : [elodie.lantuejoul@greta-cfa-provence.fr](mailto:elodie.lantuejoul@greta-cfa-provence.fr)